

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame **LEMARCHAND** Eva, Maire.

Présents : **VEZIER** Stéphane, **VEZIER** Karine, **MARZIN** Jean-Michel, **HOMO** Philippe, **CARRE** Annie, **DUDOUT** Karine, **THUILLIER** Anne-Sophie, **PORTAIL** Reynald, **GRAIN** Serge.

Absent(s) excusé(s) : **DECONIHOUT** Claude

Absent(s) : **HEBERT** Mickaël

Le Quorum est constaté.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité, après modification des sommes allouées pour la sortie ALSH au parc de Bagatelle :

- Coût de la sortie : 55€/enfant la journée
- Participation mairie : 33€/enfant au lieu de 23€ comme indiqué lors du CM du 19/05/2022
- Participation des parents : 15€/enfant + 7€ exceptionnel soit 22€/enfant.

Mme PEPIN Hélène est nommée secrétaire de séance.

ÉCOLE – EFFECTIFS PRÉVISIONNELS RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

Madame le Maire fait un point sur les effectifs prévisionnels de la rentrée scolaire 2022-2023 :

MATERNELLES		CP – CE1 – CE2		CM1 – CM2	
TPS	2	CP	9	CM1	9
PS	7	CE1	4	CM2	9
MS	8	CE2	4		
GS	8				
TOTAL	23+2		17		18

Soit un effectif prévisionnel de 60 élèves (58 élèves plus 2 TPS).

De plus, suite à la libération d'un logement Cité des Marais, une famille souhaite se positionner, et, a formulé une demande d'inscription en CE2 à l'école pour leur fille.

Il est précisé que le nombre d'enfants en classe de GS, CP et CE1 est limité à 24, et, que plus aucune fermeture d'école ne pourra avoir lieu, sans l'accord du Maire, jusqu'à la fin du quinquennat.

CARTES CADEAUX JEUNES COLLÉGIENS

Madame le Maire rappelle que les années précédentes la mairie offrait une carte cadeau « scolaire » uniquement pour les enfants mesnillais allant au collège, selon les modalités suivantes :

- 50€ pour un quotient familial supérieur ou égal à 500
- 70€ pour un quotient familial inférieur à 500

Lors d'un précédent Conseil Municipal, il avait été évoqué d'offrir une carte cadeau à tous les enfants qui partent au collège, quel que soit la commune d'origine.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide (**9 Voix Pour – 1 Abstention**), d'offrir une carte cadeau « scolaire » à tous les enfants qui partent au collège.

Il est ensuite demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le(s) montant(s) de la carte cadeau :

- Faut-il maintenir cette différence en fonction du quotient familial ?
- Faut-il appliquer un montant unique, si oui lequel ?

Après délibération, le Conseil Municipal, décide (**7 Voix Pour – 3 Abstentions**) d'offrir à tous les enfants qui partent au collège une carte cadeau d'une valeur de 50€, quel que soit le quotient familial.

ORGANISATION SAINT PHILIBERT – 20 ET 21 AOUT 2022

Monsieur HOMO Philippe informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue samedi 25 juin 2022 afin d'organiser la Saint Philibert.

Programme prévisionnel :

- | | |
|---|---|
| - <u>Samedi 20 août 2022</u>
Jeux pour les enfants (15h)
Spectacle canin « Association Animal Mon Ami »
Fête foraine
Repas « moules / frites » (inscriptions en mairie)
Feu d'artifice (23h) | - <u>Dimanche 21 août 2022</u>
Foire à tout (toute la journée) / Buvette et restauration sur place
Dépôt de gerbe au monument aux morts (11h devant la mairie)
Vin d'honneur (Salle des fêtes Le Mascaret) |
|---|---|

Il est précisé que si des personnes souhaitent participer, aider à l'organisation, elles peuvent se présenter en mairie.

RÉUNION PUBLIQUE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un engagement avait été pris de faire une réunion publique tous les ans pour faire un bilan annuel, évoquer les projets à venir, écouter les administrés et échanger avec eux.

Malheureusement, suite à la crise sanitaire, aucune réunion n'a pu avoir lieu.

Une date est fixée au 1^{er} octobre 2022.

JOURNÉE DU PATRIMOINE – 17 ET 18 SEPTEMBRE 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du programme concernant les journées du patrimoine :

- Samedi 17 septembre 2022 (de 15h à 17h)
Visite commentée du Marais Communal ; rendez-vous devant la mairie
- Dimanche 18 septembre 2022 (de 14h à 18h)
Visite libre de l'église Saint Philibert

INAUGURATION LABEL EUROPÉEN « TERRITOIRES DE FAUNE SAUVAGE »

Sur décision du Comité d'évaluation Wildlife Estates et du Jury international, le label « Territoires de Faune Sauvage » a été attribué au territoire Marais de la commune en date du 19 mars 2021, pour une durée de cinq ans.

Une remise de diplôme va avoir lieu le 07/07/2022 lors des rencontres du label « Territoires de faune sauvage » à Caen ; ainsi qu'une inauguration lors de l'installation des panneaux le 12/07/2022 sur la commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- D'éventuelles libérations de logements à la Cité des Marais sont à venir, suite à des demandes d'expulsions de la part d'Habitat 76.
- Un avis défavorable a été donné au PRNBSN concernant la demande de visite du marais communal dans le cadre de la fête du Parc le 03/07/2022, afin de protéger le site. Une demande d'autorisation de pêche a ensuite été formulée par le Parc. Après avoir pris attache auprès du Président de la Perche Mesnillaise, qui n'y est pas favorable, le Conseil Municipal (9 Voix Pour – 1 Abstention) n'autorise pas cette pêche.
- Suite à un refus d'autorisation de construction en zone U, un administré avait fait appel de cette décision au tribunal administratif. La commune a reçu un avis de clôture de l'instruction.
- L'association Culturelle Caux-Val-de-Seine a publié son premier numéro « La Puce à l'Oreille ».
- Des demandes de devis ont été faites auprès d'Enedis et de la Métropole pour la viabilisation des terrains acquis récemment par la commune, rue des côtes ; ainsi qu'auprès d'un géomètre pour la division des parcelles.
- De difficultés en matière d'urbanisme, il a été constaté à plusieurs reprises des travaux effectués sans déclaration préalable et/ou permis de construire : des demandes de régularisation sont en cours.
- Des gendarmes réservistes sont en poste pour assurer la sécurité et le maintien de l'ordre à la Base de Loisirs.

Monsieur Reynald PORTAIL informe le Conseil Municipal de l'arrivée de 5 vaches dans l'unité 3 du Marais Communal ; la signature des conventions est en cours avec les agriculteurs.

Monsieur Jean-Michel MARZIN fait part d'une proposition d'exposition par une habitante de la commune.

Madame Karine VEZIER, suite aux difficultés pour trouver un stagiaire BAFA, informe qu'une jeune femme va venir en stage non rémunéré durant 14 jours, en contrepartie la commune financera son 3^{ème} module BAFA.

Lors du dernier Conseil d'école, les horaires décalés le temps du midi entre les maternelles et les élémentaires ont été validés.

4 créneaux sont proposés par la Base de Loisirs pour accueillir les enfants du Centre de loisirs sur des activités. Un recrutement est en cours pour le remplacement d'un animateur, en fin de contrat, au mois de septembre.

Madame Annie CARRE informe le Conseil Municipal de la vacance d'un logement T3 cité des marais.

Elle demande des informations concernant l'avancement du projet de construction du bâtiment technique : la commission travaux va se réunir le 05/07/2022 afin d'étudier les différents devis.

Enfin, suite à un échange avec le Port Autonome, un point est fait concernant les barrières du Chemin du Halage :

- 1^{ère} barrière (en venant du bac) : fermée sans cadenas
- 2^{ème} barrière : fermée avec un cadenas
- 3^{ème} barrière : ouverte certains jours

Monsieur Stéphane VEZIER informe de la signature d'une convention pluriannuelle (2022-2025) entre le syndicat mixte, la Base, le golf et le Département 76 à hauteur de 900 000€ (130 000€ pour le syndicat mixte / 470 000€ pour la base de loisirs / 300 000€ pour le golf).

Un festival va avoir lieu le 10 et 11 septembre 2022 (du samedi après-midi au dimanche soir) ; une convention a été signée avec « OHA Art for All By All ». Il s'agira d'un festival familial.

Enfin, il remonte une demande de collecte de déchets verts sur la commune ainsi que des difficultés rencontrées suite au stationnement d'un car sur le Halage.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 20h52.

Le Maire,